

Conseil national des métiers spécialisés d'Unifor

Du 31 mai au 2 juin 2019



Le 29 mars 2019

Aux : DÉLÉGUÉ(E)S DU CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS, REPRÉSENTANT(E)S NATIONAUX ET COORDONNATEUR(RICE)S

Bonjour,

Le prochain Conseil des métiers spécialisés aura lieu à l'hôtel **Intercontinental Montréal** 360 rue Saint-Antoine Ouest, Montréal, (Québec) Canada H2Y 3X4.

Le vendredi 31 mai 2019 – début à 17 h

Le samedi 1^{er} juin – 9 h à 17 h

Le dimanche 2 juin 2019 – 9 h à midi

La date limite pour s'inscrire et réserver une chambre d'hôtel est le vendredi 10 mai 2019. Veuillez faire vos inscriptions en communiquant avec Troy Lewenza par télécopie au 519-944-6431 ou par courriel au troy.lewenza@unifor.org. **Vous êtes responsable de faire vos propres arrangements d'hôtel.**

Nous vous informons que des élections auront lieu pour les postes suivants : vice-président(e), secrétaire-trésorier(ière), deux (2) postes de syndic et sergent d'armes. Avant l'assemblée de Montréal, les membres actuels de l'exécutif qui occupent des postes et qui souhaitent se porter candidats à de nouveaux postes vacants à l'exécutif devront démissionner par écrit des postes qu'ils occupent actuellement. Le comité exécutif a décidé de créer un nouveau poste intérimaire de « **membre ordinaire** » conformément au manuel de politique sur les métiers spécialisés du syndicat national Unifor (Re: 1-4 Défis et possibilités). Il est très important que les délégué(e)s qui sont admissibles et qui n'ont pas rempli le formulaire de lettres de créance aient rempli les formulaires ci-joints afin d'être inscrits comme délégué(e)s votants. Si vous n'êtes pas certain d'avoir une lettre de créances active, veuillez communiquer avec Troy à troy.lewenza@unifor.org pour confirmation ou refaire une demande.

Au plaisir de vous accueillir à l'hôtel Intercontinental Montréal. À bientôt!

En toute solidarité,

Dave Cassidy, président
Conseil national des métiers spécialisés

INSCRIPTIONS

Envoyer à :

Vous devez vous inscrire pour participer au Conseil des métiers spécialisés. Le formulaire d'inscription est en pièce jointe. Veuillez le remplir et le renvoyer par l'un des moyens suivants :

- 1) Téléc. : 519-944-6431
- 2) Courriel : troy.lewenza@unifor.org
- 3) Par la poste à : Métiers spécialisés, à l'attention de Troy Lewenza
2345 Central, Windsor, ON N8W 4J1

Le nombre de déléguées et délégués au Conseil des métiers spécialisés est présenté à l'article 4 – Représentation, des règlements des métiers spécialisés du Conseil national. Une copie des règlements actuels du Conseil national se trouve sur le site Web des métiers spécialisés à www.uniforskilledtrades.ca.

Date limite :

La date limite pour soumettre les formulaires d'inscription est le vendredi 10 mai 2019.

Table d'inscription

Les inscriptions des déléguées et délégués se dérouleront à la salle **Sarah Bernhardt**.

Veuillez noter les dates et heures suivantes d'ouverture de la table d'inscription à la salle de réunion Sarah Bernhardt :

Le vendredi 31 mai 2019 – début à 16 h

Le samedi 1^{er} juin à 8 h

Lettres de créance

Si vous êtes une ou un **NOUVEAU délégué, ou une ou un délégué substitut, ou si vos coordonnées ont changé**, veuillez remplir le formulaire des lettres de créance et le soumettre avec votre inscription. **D'habitude, la plupart des lettres de créance sont bonnes pour une période de trois (3) ans lorsque la personne est dûment élue au poste.**

Accessibilité

Nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce de retirer tous les obstacles. Si vous avez des besoins spécifiques sur le plan de la VUE, de l'AUDITION, de la MOBILITÉ ou si vous avez BESOIN D'ASSISTANCE en participant au Conseil des métiers spécialisés, veuillez nous le signaler d'avance en écrivant un courriel à Troy à troy.lewenza@unifor.org ou en téléphonant au 519-944-5866 poste 2276



Un bloc de chambres a été réservé à l'hôtel **Intercontinental Montréal**. Le tarif d'une chambre ci-dessous ne comprend pas les taxes d'hôtel applicables.

269,00 \$ **Chambre Deluxe**

Les réservations peuvent être faites directement en téléphonant à l'hôtel Intercontinental Montréal au 514-987-9900 ou par **courriel** à montreal@ihgh.com et donnez le code de référence du groupe **CONSEIL NATIONAL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR**. **Veillez également utiliser le lien électronique créé spécifiquement pour notre Conseil.**

<https://book.passkey.com/go/Unifor2019>

Veillez faire votre réservation avant la date limite fixée au **vendredi 10 mai 2019**. Réservez tôt pour garantir de recevoir le tarif de groupe.

Renseignements sur l'hôtel

Vivez l'expérience de Montréal d'aujourd'hui ou d'hier à quelques pas du confort de votre chambre.

L'Intercontinental Montréal est idéalement situé aux portes du centre-ville et du Vieux-Montréal, à vingt minutes de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.

Cet hôtel de luxe est relié à la ville souterraine et à proximité de deux stations de métro, ce qui vous permettra de découvrir de nombreux points d'intérêt de la ville.

Lien de l'hôtel :

<https://montreal.intercontinental.com/en/>

cc: Jerry Dias, Bob Orr, John Breslin, Phil Fryer

Courriel: trades@unifor.org / Site Web: www.uniforskilledtrades.ca

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONSEIL NATIONAL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR

31 mai 2019 au 2 juin 2019

Intercontinental Montréal



LE NOMBRE DE DÉLÉGUÉ(E)S ADMISSIBLES À CE CONSEIL EST DÉCRIT À L'ARTICLE 4 – Représentation – Règlements du Conseil national des métiers spécialisés

N° SECTION LOCALE :

Écrire en lettres d'imprimerie ou taper à la machine et remplir au complet

Prénom	Nom de famille	Adresse électronique	Lieu de travail	Délégué(e)	Suppléant	Observateur/ fraternel

DÉLÉGUÉ(E)S FRATERNELS (OBSERVATEURS / INVITÉS) : Chaque section locale est en droit d'envoyer un maximum de deux délégué(e)s fraternels (président(e) du comité syndical).

ADRESSE DE LA SECTION LOCALE :

Rue : _____ Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____ Téléc. : _____

Autorisation de la section locale : nom et signature (écrire en lettres moulées et signer)

Veuillez retourner à : Troy Lewenza par courriel à troy.lewenza@unifor.org, / par la poste Unifor, 2345 avenue Central N8W 4J1 Windsor, ON ou par télécopie: 519-944-6431



LETTRE DE CRÉANCE
CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR



Par la présente, nous certifions que la personne suivante a été dûment élue à titre de délégué(e) des métiers spécialisés OU substitut pour représenter le sous-conseil régional des métiers spécialisés ou une section locale et pour participer aux assemblées ordinaires du Conseil des métiers spécialisés d'Unifor pour un mandat de trois (3) ans.

NOM DU DÉLÉGUÉ OU Nom du substitut (cochez une case): _____
Prénom

Date	
Adresse postale et Code postal	
Nos de téléphone	
Adresse électronique	
Numéro de la section locale :	
Sous-conseil régional des métiers spécialisés	
Compagnie / Employeur	
Métier	
Mandat de 3 ans (Dates de début et de fin)	

APPROUVÉ PAR (dirigeant du comité exécutif de la section locale) :

Nom et titre en caractères d'imprimerie: _____

Signature: _____

Date: _____

Instruction : Pour les nouveaux délégués et changement de délégués. Ce formulaire doit être rempli par le membre des métiers spécialisés et approuvé par un dirigeant de la section locale. Ensuite, soumettez le formulaire à troy.lewenz@unifor.org ou remettez-le à un membre du comité des lettres de créance des métiers spécialisés.

LETTRE DE CRÉANCE CONSEIL DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS D'UNIFOR

ADMISSIBILITÉ

Les travailleur(euse)s des métiers spécialisés de chaque section locale d'UNIFOR sont invités à participer à la conférence par l'entremise de leurs délégué(e)s dûment élus. **LA DURÉE DU MANDAT DES DÉLÉGUÉ(E)S ÉLUS À LA CONFÉRENCE DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS EST DE TROIS (3) ANS.** Les travailleur(euse)s des métiers spécialisés exercent un métier faisant l'objet d'un apprentissage ou appartiennent à des classifications de travailleur(euse)s **qualifiés reconnus par le syndicat national Unifor.**

Les délégué(e)s à la conférence doivent être des travailleur(euse)s qualifiés ayant le statut de compagnon d'apprentissage en règle dans leur section locale respective **et au Conseil national des métiers spécialisés d'Unifor**, ils doivent être élus ou nommés. Lorsque les conventions collectives ou les règlements d'une section locale prévoient qu'un(e) représentant(e) des métiers spécialisés élu par les travailleur(euse)s qualifiés exerçant un métier spécialisé, ce (cette) représentant(e) assiste à la conférence des métiers spécialisés en tant que délégué régulier.

CETTE PROCÉDURE A ÉTÉ APPROUVÉE AFIN DE GARANTIR AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES MÉTIERS QU'UNE OU UN REPRÉSENTANT ÉLU PARTICIPERA AU PROCESSUS DE NÉGOCIATION COLLECTIVE.

DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS FRATERNELS À LA CONFÉRENCE

Les déléguées et délégués fraternels peuvent être des membres des métiers spécialisés ne faisant pas partie du Conseil national des métiers spécialisés d'Unifor, des dirigeant(e)s de sections locales et des membres de comités de négociation.

Les déléguées et délégués fraternels peuvent recevoir des lettres de créances en vertu des conditions suivantes :

- Lorsque la section locale a élu ou nommé des membres des métiers spécialisés pour la conférence;

ou

- Si aucun membres des métiers spécialisés n'est disponible, contactez le président du Conseil national des métiers spécialisés d'Unifor, Dave Cassidy @ dcassidy@uni444.ca

Les délégué(e)s fraternels ont droit de parole mais aucun droit de vote.

IMPORTANT: (RENSEIGNEMENTS REQUIS SUR LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION)

1. LE NOM DES DÉLÉGUÉ(E)S DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ÉLUS ET SÉLECTIONNÉS
2. LE NOM DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS FRATERNELS ET LE TITRE OU LE POSTE OCCUPÉ
3. LE NOMBRE DE TRAVAILLEUR(EUSE)S DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS DANS VOTRE USINE.

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION NE SONT PAS ENVOYÉS AUX DÉLÉGUÉ(E)S. LES DÉLÉGUÉ(E)S DES SECTIONS LOCALES QUI SE SONT CONFORMÉS AUX INSTRUCTIONS DONNÉES CI-DESSUS RECEVRONT À LA CONFÉRENCE UN BADGE APRÈS S'ÊTRE IDENTIFIÉS. SEULS LES DÉLÉGUÉ(E)S ACCRÉDITÉS ONT LE DROIT DE PARTICIPER À LA CONFÉRENCE.

tlsep343

Instruction : Pour les nouveaux délégués et changement de délégués. Ce formulaire doit être rempli par le membre des métiers spécialisés et approuvé par un dirigeant de la section locale. Ensuite, soumettez le formulaire à troy.lewenz@unifor.org ou remettez-le à un membre du comité des lettres de créance des métiers spécialisés.

Tlsep343